



CLUB NAUTIQUE JAUNAY-CLAN

Club affilié à la Fédération Française de Natation

CHARTRE DU CNJC

1 – L'ETHIQUE – L'ESPRIT SPORTIF ET LES VALEURS DU SPORT

Avoir l'esprit sportif, dans le sport et dans la vie, c'est :

- > Être respectueux du jeu, des règles de soi-même, des autres et des institutions sportives et publiques,
- > Être honnête, intègre et loyal,
- > Être solidaire, dévoué et fraternel
- > Être tolérant

Les valeurs fondamentales du sport sont :

- > D'être ouvert et accessible à tous, quelle que soit la forme de pratique ou la discipline
- > De favoriser l'égalité des chances,
- > De favoriser la cohésion et le lien entre tous les acteurs du sport,
- > De refuser toute forme de discrimination

L'esprit sportif et les valeurs du sport doivent être enseignés, promus et défendus.

2 – NOS VALEURS

La fraternité : La natation unit les personnes dans l'effort, quelles que soient leurs origines, leur niveau social, leurs opinions ou leurs croyances. Le sport est un rapprochement entre différentes générations.

La solidarité : L'esprit d'équipe est une composante essentielle de l'esprit sportif. La générosité, la compréhension mutuelle le soutien, sont aussi louables que la volonté de vaincre.

La loyauté : la natation est un sport défini par les règles, sans lesquelles il n'y a pas de compétition sincère. Le respect absolu de la règle est la condition de l'égalité des chances entre les compétiteurs.

Le respect : le sport est respect des autres, comme il est le respect de soi-même et de son corps. Soigner son apparence, sa tenue, son langage. Ne pas adopter une attitude ou proférer des paroles qui pourraient conduire à une perte d'estime de soi. Avoir l'esprit sportif, c'est essayer d'être un bon nageur, respectueux de la règle, de l'arbitre des officiels, de l'adversaire et des partenaires.

La lutte contre la violence : les violences physiques (coups blessures) ou psychologiques (menaces, intimidations, médisances, discriminations) mettent en danger la santé, la sécurité ou l'équilibre des individus et vont à l'encontre de l'épanouissement de chacun.

La fête : Le spectacle sportif est aussi une fête collective. La joie d'être ensemble, le sentiment d'appartenir à une même collectivité, les émotions partagées sont sources d'une vraie satisfaction. Il serait d'autant plus dommage de gâcher la fête par des comportements déplacés ou déviants.

Tout nageur débutant ou confirmé, entraîneur, arbitre, dirigeant, parent, supporter, spectateur sont dépositaires des valeurs dont la natation est porteuse.

3 – CHARTRE

La présente chartre définit les conditions de fonctionnement du Club Nautique Jaunay-Clan, la politique du club en matière d'entraînements et de compétitions, ainsi que les règles de bon fonctionnement entre nageurs, entraîneurs, parents, supporters communs ou aux autres clubs. Elle a vocation à permettre aux licenciés et non licenciés de connaître la philosophie du Club, son projet sportif.

A – Le club et ses membres

Chaque membre du CNJC et chaque personne impliquée directement ou indirectement pour le club se doit d'avoir conscience qu'il représente l'image du CNJC par ses propos, ses faits et gestes et son attitude sur et en dehors de la piscine.

Le club et ses membres se doivent de faire respecter et de respecter l'ensemble des points précisés ci-dessous :

- le paiement de la licence et le respect des procédures mises en place par le club afin d'obtenir, dans les meilleurs délais, les licences des nageurs sinon pas d'accès aux cours et pas de compétitions.
- le port du bonnet représentatif du club pour l'ensemble des compétitions et si possible de la tenue (tee-shirt, short, survêtement)

- les équipements publics mis à disposition pour la pratique de la natation,
- l'interdiction de consommer, vendre ou acheter des produits illicites (drogues, produits dopants)
- l'esprit sportif et les valeurs symbolisant la natation
- servir l'association et ne pas se servir d'elle pour l'obtention d'avantages ou poursuivre des buts à des fins personnelles, politiques ou religieuses
- les règlements de la fédération Française de Natation

Le club a pour mission de promouvoir et régir les activités de natation pour ses membres, de favoriser les activités de sports amateurs, d'assurer une formation aux nageurs, de participer à la formation d'arbitres de club et de développer la natation dans différentes tranches d'âges.

Le club est composé d'un bureau, de ses membres et d'officiels volontaires.

Le club a la possibilité d'écarter les membres qui ne respectant pas ses règles.

B – Le bureau

Le/la président(e) élu(e), le/la vice-président(e) en charge de l'éthique et son bureau veillent à faire respecter la charte au sein de son association ainsi que l'application des statuts et des règles de fonctionnement de celle-ci.

En cas de manquement constaté, ils ont autorité pour signaler les faits et les faire cesser.

Ils se doivent comme les autres membres du club d'être exemplaires dans leurs attitudes, leurs comportements et leurs propos.

Ils représentent le club lors des manifestations, relations publiques, compétitions, réunions liées à la natation ou la vie associative (élus, mairie, services municipaux, partenaires F.F.N., autres clubs, activités sociales.....).

Ils agissent en toute transparence envers l'ensemble des membres du club.

Ils assurent la défense des intérêts de l'association.

C – Sanctions

En cas de manquements grave à la charte, de comportements odieux aux abords des piscines, un conseil de discipline sera formé par les membres du bureau qui rencontreront le fautif en vue d'appliquer des sanctions. Ces sanctions peuvent aller de l'exclusion temporaire à définitive.

D – L'entraîneur

Ses droits :

- La reconnaissance de sa responsabilité dans sa mission éducative.
- Le respect, l'appui, le soutien et l'aide de chacun
- La reconnaissance de son travail en raison de son investissement, de sa formation, de son expérience et de sa qualification
- Le club doit être à l'écoute de ses besoins et de ce qui peut favoriser son travail (matériel, équipements)
- Il a la pleine autorité sur le volet sportif (projet de jeu, programmes d'entraînements, composition des équipes, cours aquagym) dans le respect du projet sportif,
- Aider le club dans le bon déroulement des soirées à thème comme TOP 50, cinq heures de natation pour téléthon, swim and run....
- L'engagement moral du club vis-à-vis de lui.

Ses devoirs :

- Etre irréprochable aux yeux des membres et de ses partenaires : assiduité, moralité, ponctualité
- Créer les conditions de sérénité du groupe et d'épanouissement des nageurs
- Emmener les nageurs à leur meilleur niveau individuel et collectif
- Veiller sur la sécurité des nageurs
- S'engager moralement envers le club pour la totalité de la saison
- Adhérer au projet sportif du club et s'engager à le mettre en œuvre et le respecter
- Préparer l'entraînement qu'il anime et dirige, en fonction du projet ou d'une stratégie de jeu et du projet sportif
- Préparer les compétitions en informant les parents des dates lieux et des heures de départ, en prenant les inscriptions, en faisant les engagements sur le site officiel, et le dimanche matin s'assurer de la présence de tous les nageurs qu'il doit prendre en charge, et encourager, conseiller, rassurer les nageurs pendant la compétition, porter le tee-shirt coach du club.
- Préparer les cours d'aquagym
- Respecter, faire vivre et faire savoir nos valeurs affichées en préambule

E – Le nageur

Les nageurs sont les meilleurs vecteurs de la promotion par l'image qu'ils donnent sur et en dehors des bassins

Ses droits :

- Etre respecté par chacun
- Recevoir une formation technique et sportive : connaissance des règles, compréhension des nages, apprentissage développement physique en toute sécurité, formation progressive en fonction de son potentiel, de son âge et de ses qualités personnelles pour accéder à son meilleur niveau
- Il a droit à l'expression auprès de l'entraîneur ou membre du bureau en respectant les règles de respect, et à prendre du plaisir dans la pratique de la natation
- Le nageur a le droit de suivre des formations pour encadrer, ou suivre une formation d'officiel car le club peut être pénalisé par manque d'officiel.

Ses devoirs :

- Respecter l'esprit sportif et les valeurs de la natation
- Respecter l'encadrement et les décisions de ses responsables : entraîneurs, officiels, les autres clubs
- Respecter les créneaux des groupes constitués par l'entraîneur par rapport aux âges, et niveau
- Respecter son environnement : partenaires, adversaires matériel, lieux publics
- Tenir ses engagements sportifs : assiduité, ponctualité, participation aux entraînements et compétitions. Arriver quelques minutes avant l'entraînement pour se mettre en tenue et aider à l'installation des lignes ou autre. Puis à la fin de l'activité, ranger le matériel.
- Prévenir qui de droit en cas d'absence de dernière minute, en particulier aux compétitions
- Etre à l'heure le dimanche matin pour le départ à la compétition, si souci prévenir l'entraîneur
- Respecter les règles et la culture du club
- Participer aux activités du club
- Respecter les locaux et matériel qui sont mis à sa disposition
- Transmettre aux membres du bureau tout changement de coordonnées (téléphone, adresse, courriel....) et toute évolution de sa fiche médicale
- Après l'entraînement de 12h30 14h, il a la possibilité de rester dans le parc de la piscine sous la responsabilité des parents car les entraîneurs ne sont pas là pour les surveiller. Puis après le cours de 14h 15h, il a accès gratuitement à la piscine toujours sous la responsabilité de ses parents. S'il quitte la piscine pour y revenir, il doit régler son entrée.
- En dehors des heures des cours du club, les entraîneurs et le club ne sont plus responsables des nageurs
- Concernant les compétitions, le nageur s'inscrit au préalable auprès de son entraîneur, si ses parents sont d'accord pour qu'il vienne. Il retient les nages choisies et l'heure de départ. Le jour de la compétition, il porte le bonnet du club et si possible la tenue. Il s'échauffe, après avoir vu l'ordre des nages, il se tient prêt et se concentre sur sa nage. Le nageur respecte les décisions des officiels. A la fin de la compétition, si le nageur fait un podium, il doit se tenir prêt afin de ne pas se faire remarquer, et les autres nageurs doivent aussi rester sur le bord du bassin, c'est l'esprit d'équipe.
- Respecter, faire vivre et faire savoirs nos valeurs affichées en préambule

F – Les familles, supporters et accompagnants

- Etre respecté par chacun
- Respecter les heures des entraînements et accompagner les enfants de moins de 10 ans jusqu'au vestiaire.
- Confirmer ou pas la présence de votre enfant ou de vous-même à la compétition et si vous prenez votre véhicule, le nombre de places disponibles pour emmener les nageurs à la compétition
- Respecter les décisions de l'entraîneur par rapport aux cours, aux inscriptions des nages lors des compétitions.
- Les parents s'en tiennent à leur rôle de parents et d'accompagnateurs lors des entraînements et des compétitions. Ils n'ont pas à juger, ni intervenir. Ils se tiennent à encourager les nageurs.

La présente charte sera remise à chaque membre du CLUB NAUTIQUE JAUNAY-CLAN, ainsi qu'aux entraîneurs et tout nouvel adhérent.

Pour une famille tous les nageurs signent sur la même charte.

Charte faite le à Jaunay-Clan

Le Club
Président

Les Entraîneurs





COUPON CHARTE CNJC

La Charte doit être lue par tous les licenciés et signer ainsi que les mineurs et à joindre au dossier d'inscription

Fait le

Famille :

Nageur : nom prénom suivi de sa signature ainsi que les parents pour les mineurs